



VilledeMontmagny.fr



ENFANCE

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES /
VIE SCOLAIRE & PÉRISCOLAIRE /
INFOS PRATIQUES / TARIFS & CALENDRIER

2024
2025

VILLE DE MONTMAGNY

SUIVEZ-NOUS SUR :    

Scanner pour accéder au règlement intérieur
pour les activités péri et extrascolaires.



Le mot de L' élue

Madame, Monsieur, chers parents,

Excellente rentrée aux 1700 élèves des écoles publiques de la Ville comme à ceux qui fréquentent les écoles privées. Nous leur souhaitons de vivre cette année scolaire 2024-2025 avec passion, succès et de nouveaux amis.

Avec le concours de tous les services municipaux et des services déconcentrés de l'État, la Ville de Montmagny investit pour faire de l'école un lieu où les enfants pourront bien grandir, s'épanouir et acquérir les compétences nécessaires à leur développement et à leur ambition, ce, dès l'école maternelle :

- L'école maternelle des Lévriers est dotée cette année d'une classe de Toute Petite Section. Ce sont 15 enfants qui sont accueillis dès l'âge de 2 ans et demi.

- Sur le temps scolaire, les enfants bénéficient des fournitures, des sorties culturelles et sportives, des prix de fin d'année pour les G.S. et CM2, des projets subventionnés par la commune, propres à chacune des écoles et de classes transplantées...

- Sur le plan humain, la Ville de Montmagny déploie des moyens pour l'accompagnement des enfants sur le temps scolaire et périscolaire afin d'encadrer les élèves de maternelle, les repas, les activités et renforcer la sécurité à l'école et à ses abords. ATSEM, animateurs, agents de traversée des rues, agents Pédibus, agents de l'entretien des bâtiments et des espaces verts, agents du service communication ; nous exprimons notre gratitude aux hommes et aux femmes qui quotidiennement dans nos services ont pour mission de travailler au service de vos enfants et de rendre confortable le travail des enseignants.

Parmi les travaux en phase de lancement pour l'année à venir, nous retiendrons l'isolation thermique par l'extérieur de l'école Eugénie Cotton et la sécurisation de l'école Jean-Baptiste Clément.

Le service de la vie scolaire et périscolaire reste le premier interlocuteur des familles pour le temps qui le concerne, les directions des écoles et les parents d'élèves pour les temps scolaires.

Nous espérons que ce guide, actualisé, vous permettra de puiser les informations nécessaires sur les établissements de la ville comme sur les activités et accompagnement à la scolarité mis en place à Montmagny.

À nouveau, nous vous souhaitons une excellente rentrée pleine de joie, peut-être d'excitation mais jamais d'appréhension...

Karine FARGES
Adjointe au Maire en charge
des Affaires scolaires et périscolaires

Maha GULFRAZ
Conseillère municipale déléguée
aux Affaires scolaires et périscolaires



Les établissements scolaires



SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

en mairie, 10 rue du 11 novembre 1918

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et les lundis, mercredis et vendredis
de 13h45 à 17h30

Fermé les mardis et jeudis après-midi

Contacts : 01 34 28 69 92 / 68 73 / 69 08

GROUPE SCOLAIRE FRÈRES LUMIÈRE

ÉCOLE MATERNELLE

» 2, avenue Maurice Utrillo / 01 39 83 14 46
0950539v@ac-versailles.fr

Directrice : Mme Dominique DEBUCHY
Nombre de classes : 8

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

» 4, avenue Maurice Utrillo / 01 39 83 52 48
0950514t@ac-versailles.fr

Directrice : Mme Véronique BREAS
Nombre de classes : 14

GROUPE SCOLAIRE LES LÉVRIERS

ÉCOLE MATERNELLE

» 30, rue du Muret / 06 79 70 33 56
0951430n@ac-versailles.fr

Directrice : Mme Claude GREGORIOU
Nombre de classes : 9

Ouverture d'une classe de TPS (Toute petite section) à la rentrée 2024

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

» 38, rue du Muret / 01 39 83 23 56
0951473k@ac-versailles.fr

Directrice : Mme Sandrine ALBERTY
Nombre de classes : 13

GROUPE SCOLAIRE JULES FERRY

ÉCOLE MATERNELLE EUGÉNIE COTTON

» 139, rue d'Épinay / 01 39 83 21 33
0950737k@ac-versailles.fr

Directrice : Mme Virginie DANIEL
Nombre de classes : 7

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES FERRY

» 3 bis rue Roger Quille / 01 39 83 77 53
0951117y@ac-versailles.fr

Directeur : Mr Denis TRAMONI
Nombre de classes : 14 + 1 ULIS*

ÉCOLE PRIMAIRE JEAN-BAPTISTE CLÉMENT

» 19, chemin des Postes / 01 39 83 69 89 / 06 12 30 43 89
0950518x@ac-versailles.fr

Directrice : Mme Nikki SOUDAROS
Nombre de classes : 5

ÉCOLE PRIVÉE NOTRE-DAME DE LA PROVIDENCE

» 10, rue du Château / 01 39 83 20 90
Directrice : Mme Virginie LIMOUSSIÈRE

COLLÈGE MAURICE UTRILLO

» 8, rue Jules Ferry / 01 34 28 66 70
Principale : Mr Houssini BIR

COLLÈGE NICOLAS COPERNIC

» 8, ruelle Marianne / 01 39 83 46 17
Principal(e) : en attente de nomination

LYCÉE CAMILLE SAINT-SAËNS

» 18-22, rue Guynemer / 01 34 28 64 00
Provisseure : Mme LAFOSSE

Les autres acteurs de la vie scolaire et périscolaire



» MÉDECIN SCOLAIRE

Le service de promotion de la santé en faveur des élèves est un service de l'Éducation nationale.

» PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE INTERCOMMUNAL (PREI)

Ce dispositif permet la mise en place d'actions d'aides sanitaires, sociales, culturelles et éducatives en faveur d'enfants ou d'adolescents qui rencontrent des difficultés particulières. Il vient en complément des réseaux de professionnels déjà existants. Vous pouvez joindre les référents du PREI au 01 39 05 13 26.

» INSPECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Inspectrice : Isabelle BOIS
4, avenue Maurice Urllor
95360 Montmagny
01 30 83 50 66

» DIRECTION ACADÉMIQUE DU VAL D'OISE

Directeur académique des services de l'Éducation nationale : Olivier WAMBECKE
Immeuble le Président - 2 A, av des Arpents
95525 Cergy-Pontoise Cedex
01 30 75 57 57



Les élections de parents d'élèves siégeant aux conseils d'école se dérouleront les 11 et 12 octobre 2024.

» FÉDÉRATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ÉLÈVES (F.C.P.E.)

3 sections : primaire, collège et lycée
Site Internet : www.fcpe95.com
Courriel : fcpe95montmagny@gmail.com

» ASSOCIATION LES INDÉPENDANTS DE MONTMAGNY

Courriel : lesindependantsdemontmagny@gmail.com

» ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE (A.P.E.L.)

Courriel : apelecolendp@free.fr

Les informations concernant chaque association sont affichées dans les écoles.



La vie scolaire

LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions scolaires sont enregistrées en mairie, au service de la vie scolaire.

» L'admission à l'école maternelle :

L'instruction est obligatoire dès l'âge de 3 ans. Aussi, les enfants ayant 3 ans à la rentrée scolaire et jusqu'au 31 décembre de l'année considérée sont admis de droit, une fois remplies les formalités d'inscription. Quel que soit le niveau de classe, si un déménagement a été effectué hors de Montmagny en cours d'année scolaire, une demande de dérogation est obligatoire pour poursuivre la scolarité dans la même école.

» L'admission à l'école élémentaire est de droit, une fois remplies les formalités d'inscription. L'inscription scolaire est obligatoire pour l'entrée au CP.



LES HORAIRES SCOLAIRES

À la rentrée 2024, la semaine scolaire reste organisée en 4 jours et les horaires sont inchangés.

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
7h15 - 8h20	Temps périscolaire	Temps périscolaire	Temps périscolaire	Temps périscolaire
8h30 - 11h30	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire
11h30 - 13h20	Temps méridien	Temps méridien	Temps méridien	Temps méridien
13h30 - 16h30	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire
16h30 - 19h00	Temps périscolaire	Temps périscolaire	Temps périscolaire	Temps périscolaire

Les grilles des écoles s'ouvrent dès 8h20 et dès 13h20.



La vie scolaire

LES ACTIVITÉS SCOLAIRES

Les enfants scolarisés dans les écoles publiques maternelles et élémentaires de Montmagny bénéficient d'activités sportives et culturelles financées par la ville, organisées en partenariat avec l'Éducation nationale et les professionnels locaux.

ACTIVITÉS SPORTIVES

- » Dix séances de sport par classe (encadrées par les éducateurs sportifs de la ville)
- » Dix séances à la piscine en CE1 et CE2 et cinq séances en CM2 (organisées par l'Éducation Nationale)
- » Journées sportives inter-écoles
- » Journée rencontres sportives pour les élèves de CM2 et de 6^e.

ACTIVITÉS CULTURELLES

- » Deux sorties culturelles par classe choisies par l'enseignant (avec transport)
- » Expositions culturelles au pôle Pergame
- » Projets en partenariat avec la médiathèque municipale Pergame
- » Projets en lien avec le dispositif « microfolie » situé à la chapelle de l'Ancien Séminaire
- » Spectacle de Noël

TABLEAU NUMÉRIQUE INTERACTIF

» Le plan numérique déployé par l'Éducation Nationale a permis de doter toutes les classes des écoles élémentaires de tableaux numériques interactifs.

BIBLIOTHÈQUE – CENTRE DE DOCUMENTATION (BCD)

» Dans les écoles maternelles et élémentaires, un espace bibliothèque est mis à la disposition des enfants.

CLASSE ORCHESTRE (école élémentaire des Lévrieris)

» Le dispositif de la classe orchestre est maintenu. Nous accueillerons une nouvelle promotion d'élèves en 2024/2025.



CLASSES DE DÉCOUVERTE

» Organisés à l'initiative des enseignants et avec l'accord de l'Inspection de l'Éducation nationale, ces projets permettent aux enfants de se familiariser avec un nouvel environnement. La ville participe au financement de ces séjours.

PROJETS DIVERS

» La ville soutient des projets spécifiques proposés par les écoles.

Elles peuvent s'inscrire dans des dispositifs à long terme comme une résidence d'artistes ou travailler le projet d'école durant un an.

La vie scolaire

L'ACCÈS À L'ÉCOLE

ACCOMPAGNEMENT PÉDESTRE « PÉDIBUS »

» Afin de renforcer la sécurité sur le trajet des écoles et de limiter la circulation aux abords des groupes scolaires, la ville met en place un service gratuit d'accompagnement pédestre encadré par du personnel municipal.

Pour rejoindre le groupe scolaire Jules Ferry :

- » 7h50 : rdv à l'angle des rues Carnot et Théophile Gautier
- » 8h00 : départ
- » 8h10 : passage devant le 96/98 rue d'Épinay
- » 8h25 : arrivée dans les écoles
- » 16h30 : même cheminement en sens inverse

Renseignements et inscriptions auprès du service de la vie scolaire et périscolaire (se munir d'une photo pour la carte). Pas d'arrêts intermédiaires possibles (pas de prise en charge à domicile).

DÉPOSE-MINUTE

» À l'école Jules Ferry, un emplacement prévu pour la « dépose-minute »* des enfants est matérialisé.
*sauf en cas de plan Vigipirate
Il est strictement réservé à cet effet.



LE SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL (SMA)

Organisé par la ville en cas de grève des enseignants (à partir de 25 % de l'effectif).

- » Les centres de loisirs sont ouverts à cette occasion pendant les heures habituelles de l'école. Les enfants sont encadrés par du personnel municipal (ATSEM, animateurs...).
- » Les enfants inscrits aux restaurants scolaires peuvent y déjeuner comme les autres jours si la ville est apte à maintenir ce service.
- » Les accueils pré et post-scolaires sont assurés dans les deux centres de loisirs.



La vie périscolaire

AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

Les accueils pré et post scolaires*

» L'accueil périscolaire, facultatif et payant, fonctionne dans toutes les écoles à partir de 7h15 jusqu'à 8h20 puis de 16h30 à 19h00.

Trait d'union entre le temps scolaire et la famille, cette structure reste souple dans ses propositions d'activités : jeux individuels ou calmes, activités organisées... Encadré par les animateurs référents, l'enfant est plus à même de se repérer et de s'approprier les règles indispensables à la vie en société.

Des activités encadrées sont proposées dans chacune des structures afin de donner à l'enfant l'occasion de découvrir des activités et de s'y impliquer dans la durée.

Organisation des accueils du soir :

- » 16h30 - 17h00 : goûter
- » 17h00 - 19h00 : activités encadrées

Pour les enfants inscrits à l'étude et au CLAS : ils peuvent être accueillis à partir de 17h45 dans les accueils post scolaires jusqu'à 19h.

Contacts pour les accueils de loisirs :

- » **Ecole Eugénie Cotton** » 06 35 16 55 87
- » **Ecole Jules Ferry** » 06 16 15 98 37
- » **Ecole maternelle Les Lévriers** » 06 73 69 08 51
- » **Ecole élémentaire Les Lévriers** » 06 25 10 58 92
- » **Ecole maternelle Frères Lumière** » 06 27 57 39 17
- » **Ecole élémentaire Frères Lumière** » 06 24 75 76 42
- » **Ecole primaire J.B. Clément** » 06 10 25 07 09

L'ÉTUDE DIRIGÉE

» Dans les écoles élémentaires Frères Lumière, Jules Ferry et les Lévriers, un service d'étude dirigée est organisé par la ville de 16h30 à 17h45, du 16 septembre 2024 au 6 juin 2025.

Encadrés par des enseignants, les enfants en groupes restreints apprennent leurs leçons et revoient les devoirs faits en classe. L'enseignant plus disponible reprend les notions non comprises. Tout changement des jours réservés s'effectuera en période inter-vacances pour une prise en compte à la période suivante par courrier ou courriel, au service de la vie scolaire et périscolaire, en mairie.

ATTENTION : Merci de prévoir un goûter pour votre enfant.

LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE (CLAS)

» Le CLAS est un dispositif gratuit fonctionnant dans les quatre écoles élémentaires de 16h30 à 17h45, du 4 novembre 2024 au 23 mai 2025.

Il permet aux élèves des classes élémentaires, repérés par les enseignants comme rencontrant des difficultés, d'aborder les matières enseignées différemment : méthodologie, jeux verbaux ou de logique... Avec l'accord des familles, les enfants sont pris en charge deux soirs par semaine par des enseignants volontaires pour l'aide à la scolarité.

Ils peuvent bénéficier, les deux autres soirs, d'ateliers de découverte encadrés par des professionnels : jeu de stratégie, informatique...

ATTENTION : Merci de prévoir un goûter pour votre enfant.



La vie périscolaire

LA PAUSE MÉRIDIANNE

Moment important de pause tant physique qu'intellectuelle, les enfants sont encadrés par du personnel municipal (ATSEM, animateurs) dans les restaurants scolaires, ainsi que sur les différents pôles d'activités proposés.

- » Service à table dans les écoles maternelles et à l'école Jean-Baptiste Clément
- » Self-service en élémentaire

Pour les enfants présentant une allergie alimentaire, veuillez-vous rapprocher du service scolaire afin d'envisager l'établissement d'un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.).

LE MERCREDI ET LES VACANCES

Il est impératif d'inscrire et de réserver à l'avance pour votre enfant afin qu'il puisse participer aux activités du centre de loisirs.

Si vous n'avez pas reçu la fiche de réservation par courrier, vous pouvez la trouver sur le site de la ville.

LES CENTRES DE LOISIRS MATERNEL ET ÉLÉMENTAIRE

» Partie prenante du projet éducatif de la ville, ces structures ont pour mission d'aider l'enfant à s'intégrer au sein du groupe, de lui donner les moyens de s'épanouir tant physiquement que culturellement, d'exercer son sens critique et sa curiosité. Les projets d'activités élaborés sur une période donnent cohérence aux ateliers proposés (théâtre, activités motrices et manuelles...).

» Ils accueillent les enfants le mercredi de 7h15 à 19h00. Arrivée entre 7h15 et 9h00. Départ entre 16h30 et 19h00 pour les enfants accueillis en journée complète.

» Les enfants peuvent aussi fréquenter les structures de loisirs le matin (repas compris), l'après-midi (sans repas) : départ et arrivée entre 13h30 et 14h00.

» Un accompagnement pédestre est mis à disposition pour les enfants domiciliés dans les quartiers éloignés :

- **Quartier des Lévriers** : accompagnement pédestre, rendez-vous devant l'entrée de l'école maternelle, départ à 8h20 / retour à 17h50.
- **Quartier Jules Ferry** : accompagnement pédestre, départ à 8h30 / retour à 17h50. Rdv devant les entrées de l'école Jules Ferry et Eugénie Cotton.

Centre de loisirs maternel « Les Vergers »

9, allée des Vergers - 01 34 17 72 17

Centre de loisirs maternel « Jean Trinquet »

Sentier des Lévriers - 06 73 69 08 51

Centre de loisirs élémentaire « Le Cornouiller »

21, avenue Maurice Utrillo - 01 39 83 74 95

ATTENTION :

» À chaque période de mercredis ou de vacances, une fiche de réservation vous est adressée. Passée la date de retour indiquée, l'enfant est inscrit systématiquement sur liste d'attente. Aucun enfant ne sera accepté dans les structures sans fiche de réservation préalablement transmise.

» La facturation des jours de centre (mercredis / vacances scolaires) s'établit au vu de la fiche de réservation.

» Toute date cochée sera facturée, sans possibilité de remboursement (sauf cas particulier).

Le règlement intérieur pour les activités péri et extrascolaires est à disposition sur le site de la ville et sur les accueils de loisirs ou en mairie.



Scanner pour accéder au règlement

La vie périscolaire

LES STAGES MULTISPORTS*

» Le service des sports organise des stages pour tous les âges, encadrés par les éducateurs sportifs municipaux, pendant les vacances scolaires.

Renseignements et inscriptions auprès du service des sports : 01 39 83 41 36

LES SÉJOURS D'ÉTÉ*

» Des séjours sont proposés aux enfants âgés de 6 à 13 ans pendant les vacances d'été. Sélectionnés en fonction de la destination et des projets proposés, différents organismes accueillent les enfants qui leur sont confiés.

Une plaquette décrivant ces séjours sera diffusée avant les vacances de printemps.

Renseignements au service de la vie scolaire et périscolaire : 01 34 28 69 92/68 73

* Voir grille tarifaire p. 12



SITE INTERNET

Dispositif d'accompagnement à la scolarité pendant les vacances :

Il existe différents dispositifs au sein de la ville permettant aux enfants rencontrant des difficultés scolaires d'être accompagnés. Ils sont organisés soit par l'Éducation Nationale (renseignement auprès de l'école), soit par le Programme de Réussite Éducative intercommunale (renseignement au 01 39 05 13 26)

L'inscription aux activités extrascolaires (mercredis & vacances) doit être effectuée avant la réservation en structures de loisirs. Toute fiche de réservation rendue hors délai donnera lieu à une inscription de l'enfant sur liste d'attente. Une annulation à 10 jours avant la date de présence de l'enfant reste possible par mail : enfance-exterieur@ville-montmagny.fr

Calendrier des réservations

en structures de loisirs 2024-2025

LES VACANCES SCOLAIRES						
	ÉTÉ du 08/07 au 30/08	AUTOMNE du 21/10 au 02/11	NOËL 23/12 au 03/01	HIVER 17/02 au 28/02	PRINTEMPS 14/04 au 25/04	ÉTÉ 07/07 au 29/08
Envoi fiches de résa	17 MAI	6 SEPTEMBRE	8 NOVEMBRE	3 JANVIER	21 FÉVRIER	23 MAI
Retour fiche	7 JUIN	27 SEPTEMBRE	29 NOVEMBRE	24 JANVIER	21 MARS	13 JUIN
LES MERCREDIS						
	1 ^{ère} période 02/09 au 16/10	2 ^{ème} période 06/11 au 18/12	3 ^{ème} période 08/01 au 12/02	4 ^{ème} période 05/03 au 09/04	5 ^{ème} période 30/04 au 02/07	
Envoi fiches de résa	26 JUILLET	20 SEPTEMBRE	22 NOVEMBRE	24 JANVIER	14 MARS	
Retour fiche	16 AOÛT	11 OCTOBRE	13 DÉCEMBRE	14 FÉVRIER	4 AVRIL	

Infos pratiques

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Documents originaux à présenter lors d'une inscription scolaire : première inscription, passage au CP, déménagement.

- » livret de famille ou extrait d'acte de naissance ;
- » justificatif de domicile : acte de propriété ou contrat de location, quittance de loyer de moins de 3 mois (pas de quittance EDF ou de téléphone) ;
- » numéro de téléphone des parents ;
- » adresse et numéro de téléphone des employeurs des parents ;
- » justificatif de vaccinations (carnet de santé).

INSCRIPTIONS PÉRI ET EXTRA-SCOLAIRES

Inscription au restaurant scolaire, aux accueils péri et extra-scolaires, aux centres de loisirs, à l'étude ...

» un dossier à compléter est remis à chaque élève début juin. Il est également à votre disposition sur le site internet de la ville ainsi qu'au service de la vie scolaire et périscolaire, en mairie.

Moyens de paiement acceptés :

- » chèques bancaires ;
- » paiements par internet ;
- » espèces (avec l'appoint, uniquement sur place) ;
- » chèques vacances et CESU uniquement pour les activités périscolaires.

Le service de la vie scolaire & périscolaire reste à votre disposition pour tous renseignements ou pour toutes situations particulières, en Mairie aux horaires d'ouverture ou par téléphone au **01 34 28 69 92 / 69 08** ou par mail : **enfance-exterieur@ville-montmagny.fr**



» Télécharger les formulaires de réservation aux activités scolaires et périscolaires de vos enfants via la rubrique Education/Le-périscolaire/Les-centres-de-loisirs.

» Réaliser le paiement en ligne de vos factures via votre espace personnel dans la rubrique « Espace Citoyen ».

Aide aux paiements en ligne : 01 34 28 69 01

Les grilles tarifaires applicables jusqu'à la rentrée scolaire 2025 - 2026

LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

TRANCHES DE QUOTIENT	0 à 391 €	391 à 1231 €	1231 à 1339 €	≥ 1339 €	Hors commune
Accueil préscolaire (période scolaire : 7h15-8h30) Accueil post-scolaire (période scolaire : 17h45-19h / uniquement après le CLAS ou l'étude)	0,81 €	(0,000392xQF) +0,65639	(0,000462xQF) +0,570092	1,20 €	1,67 €
Etudes dirigées (période scolaire : 16h30-17h45) Accueil post-scolaire (période scolaire : 16h30-19h)	3,09 €	(0,001748xQF) +2,410404	(0,0020 x QF) +2,092	4,82 €	6,66 €
Accueil de loisirs (période de vacances : matin avec repas 7h15-13h30 / période scolaire : mercredi matin avec repas 7h15-13h30)	4,55 €	(0,00565xQF) +2,41898	(0,026xQF) -22,598796	12,24 €	16,90 €
Accueil de loisirs sans repas 13h30-19h / période scolaire : mercredi après-midi sans repas 13h30-19h)	4,00 €	(0,00220xQF) +3,218869	(0,002407xQF) +3,00648	6,23 €	8,66 €
Accueil de loisirs (période de vacances : journée entière avec repas 7h15-19h / période scolaire : mercredi journée entière avec repas 7h15-19h)	6,76 €	(0,008047xQF) +3,953380	(0,033981xQF) -27,0512	18,45 €	25,58 €
Stage multisports 1/2 journée	2,68 €	(0,00308xQF) +1,52441	(0,021388xQF) -20,92972	7,72 €	12,40 €

LA RESTAURATION SCOLAIRE

TRANCHES DE QUOTIENT	0 à 211 €	211 à 391 €	391 à 1745 €	≥ 1745 €	Hors commune
Restauration scolaire	1,56 €	1,80 €	(0,002732xQF) +0,741536 €	5,60 €	7,43 €

LES SÉJOURS DE VACANCES

TRANCHES DE QUOTIENT	0 à 391 €	391 à 1339 €	≥ 1339 €
Séjours de vacances	10% du prix coutant du séjour	[(0,0447xQF) - 6,4561]/100 x prix coutant du séjour	50% du prix coutant du séjour



Le calendrier scolaire et périscolaire

LES DATES CLÉS

*La reprise des cours s'effectue le matin des jours indiqués.

Mois	Vacances scolaires*	Inscriptions	Activités & autres
Septembre			• Rentrée des élèves : Lundi 2 septembre 2024
Octobre	AUTOMNE du 19 oct. au 4 nov.		• Élections des parents d'élèves : 11 et 12 octobre 2024
Novembre			• Conseils d'écoles • Démarrage du CLAS
Décembre	NOËL du 21 déc. au 6 janv.		• Spectacle de Noël
Janvier		du 13 janvier au 4 avril Inscriptions scolaires 2025/2026	• Conseils d'écoles
Février	HIVER du 15 fév. au 3 mars.		• Restitution "classe orchestre"
Mars			• Classes transplantées
Avril	PRINTEMPS du 12 avr. au 28 avr.	Période Inscriptions séjours été 2025	• Conseils d'écoles
Mai			• Arrêt du CLAS
Juin		du 9 juin au 4 août	• Décathlon junior • Remise des prix de fin d'année
Juillet	ÉTÉ du 5 juill. au 1er sept.	Inscriptions restauration scolaire et activités périscolaires	• Séjours vacances été • Centres de loisirs été
Août			



Les autres acteurs de la petite enfance



L'ASSOCIATION ATOUT-JEUX

Le principal objectif de l'association magnymontoise est de faire partager sa passion pour les jeux.

Porteuse de nombreux projets en direction des petits comme des grands, elle anime des ateliers autour des jeux et des jouets.

Elle accueille régulièrement différents publics dans sa ludothèque située au 2 rue des Carrières où elle propose notamment un lieu d'accueil enfants-parents « Minilud », le vendredi de 9h15 à 11h15 (hors vacances scolaires).

Renseignement : 01 39 34 74 46
ou par mail : contact@atoutjeux.org
Site internet : www.atoutjeux.org

NOU...NOUS ET FIÈRES DE L'ÊTRE

« Nou...nous et fières de l'être » est une association magnymontoise d'assistantes maternelles qui favorise les échanges entre professionnelles et crée un véritable trait d'union entre les familles et la personne à laquelle elles confieront la garde de leur enfant.

Renseignement : 06 88 97 99 53
ou par mail : chalmmartine@hotmail.fr
Site internet : nounsamontmagny.wordpress.com



MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES

Dénommée Baby's Cool, la Maison des Assistantes Maternelles de Montmagny, située au 2 bis rue du Château, est une structure associative et collective, gérée par deux assistantes maternelles indépendantes soucieuses du bien-être et du développement des tout-petits.

La structure accueille huit jeunes enfants âgés de 10 semaines à 3 ans, dispose d'un cadre chaleureux et sécurisé, propice à l'apprentissage du respect, du partage, de l'éveil, du langage, de la propreté, de l'ouverture aux autres.

Renseignement : 06 59 06 65 43



La prévention et la santé



LE POINT CONSEIL PETITE ENFANCE

La commune organise, à destination des familles, un PCPE par an. Le projet a été porté par la ville qui a inscrit cet axe dans sa politique d'accueil de la Petite enfance, en partenariat avec la CAF.

Les objectifs se situent à 3 niveaux :

- » Mieux informer les familles,
- » Conseiller le parent dans le choix du mode d'accueil le plus adapté à ses besoins,
- » Développer des outils de communication.

Les partenaires impliqués sont :

- » Les travailleurs sociaux CAF
- » Les équipes du service petite enfance (responsable du service, animatrice du Relais Petite Enfance, directrices de crèches...)
- » Une infirmière ou une puéricultrice de la Protection Maternelle Infantile

Les parents ou futurs parents sont conviés, par la CAF ou par le service petite enfance, à une réunion d'information sur les différents modes d'accueil, les services concernant la petite enfance, les droits et prestations qui sont ouverts aux parents.

À la suite de ce temps d'échange, les parents qui le souhaitent peuvent demander un rendez-vous individualisé pour approfondir certains aspects et réaliser des simulations financières.

Ils pourront également effectuer le choix le plus adapté à leur situation professionnelle, sociale et familiale.



LE CENTRE DE PMI ET DE PLANIFICATION FAMILIALE

Les missions du Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI) et de planification familiale relèvent de la compétence du Conseil départemental.

Il est situé au 9 rue Maurice Berteaux.

Renseignement : 01 34 33 56 40

Une équipe pluridisciplinaire y accueille les jeunes, les futurs parents et les enfants. Elle propose des actions de prévention et de promotion de la santé, gratuites et ouvertes à tous :

Consultations pour enfants

- » Sur rendez-vous : les jeudis de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30 et les vendredis de 9h à 11h30.

Infirmières

- » Sur rendez-vous les lundis, mercredis et vendredis de 14h à 16h30.

Psychologue

- » Consultations sur rendez-vous le lundi.

Sage-femme

- » Consultations sur rendez-vous : les lundis après-midi, mardis en journée, les mercredis et les vendredis après-midi.



Les structures d'accueil



LE RELAIS PETITE ENFANCE

Le RPE est un lieu d'écoute, d'information, de conseil pour les parents, futurs parents et assistants maternels.



Il vous renseigne sur :

- » Les différents modes d'accueil existant sur la commune ;
- » L'emploi d'un assistant maternel agréé (démarches administratives CAF, URSSAF, rédaction du contrat de travail, droits et obligations en tant qu'employeur, etc) ;
- » Les différentes aides financières pouvant être accordées par la CAF.

Des accueils jeux sont proposés le matin par l'animatrice ainsi que des sorties à la médiathèque ou à l'extérieur. Un accès libre à l'aire de jeux des crèches est possible une fois par semaine, le mardi matin.

ATTENTION

- » Le Relais Petite Enfance n'est ni un organisme employeur, ni un lieu d'accueil d'enfants.
- » Pour tout renseignement, la responsable peut vous recevoir sur rendez-vous ou vous renseigner par téléphone au 01 82 06 41 45.
- » Vous pouvez également trouver des informations complémentaires en consultant la plaquette du RPE disponible à l'accueil des différents bâtiments municipaux.



8

Les structures d'accueil



LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS « LES P'TITS MON TOI »

Situé à l'espace Antoine de Saint-Exupéry, le L.A.E.P « Les p'tits mon toi » accueille les enfants jusqu'à 4 ans accompagnés de leurs parents ou d'un grand-parent, pour des temps conviviaux de jeux et d'échanges. C'est un espace destiné à se rencontrer, échanger et s'amuser.

Il est ouvert tous les jeudis de 9h à 11h, hors vacances scolaires.

Pour tout renseignement, contactez le centre socioculturel au 01 34 05 13 20.



9

Les structures d'accueil



Toutes les structures de la petite enfance proposent un panel d'activités permettant l'épanouissement de l'enfant au sein du groupe tout en respectant son propre rythme.

Pour compléter l'offre d'activités dédiées aux tout-petits, ces derniers bénéficient également d'interventions extérieures comme les visites à la médiathèque municipale.

LA MINI-CRÈCHE

La structure est agréée pour 20 enfants âgés de 10 semaines à leur scolarisation.

La mini-crèche est ouverte **du lundi au vendredi, de 7h30 à 19h.**

Elle est fermée trois semaines en août et une semaine en décembre.

Une équipe pluridisciplinaire prend en charge votre enfant et l'aide à s'épanouir au sein du groupe tout en respectant son propre rythme.

Le personnel se compose :

- » d'une directrice, infirmière ;
- » d'une éducatrice de jeunes enfants ;
- » d'auxiliaires de puériculture ;
- » d'auxiliaires de petite enfance ;
- » d'une psychologue assurant des vacances ;
- » d'un agent d'entretien.



LA MICRO-CRÈCHE

La structure est agréée pour recevoir 10 enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.

La micro-crèche est ouverte **les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis, de 8h à 18h30.**

Elle est fermée une partie des vacances scolaires en alternance avec le multi-accueil, soit :

- » une semaine en février ;
- » une semaine en avril ;
- » quatre semaines au mois d'août ;
- » et une semaine en décembre.

Une équipe pluridisciplinaire prend en charge vos enfants durant la journée en leur apportant tous les soins nécessaires et en leur proposant diverses activités afin de favoriser leur épanouissement et leur autonomie.

Le personnel se compose :

- » d'une directrice, infirmière ;
- » de quatre auxiliaires de petite enfance ;
- » d'une psychologue assurant des vacances ;
- » d'un agent d'entretien à mi-temps.



LE MULTI-ACCUEIL DES SABLONS

La structure est agréée pour 20 enfants âgés de 12 mois jusqu'à leur scolarisation. Elle est ouverte **du lundi au vendredi, de 8h à 18h30.**

Le multi-accueil est fermé une partie des vacances scolaires :

- » une semaine en février, en avril et en décembre ;
- » quatre semaines en été.

Les enfants peuvent être accueillis soit la demi-journée (matin ou après-midi), soit la journée complète. Cette structure leur propose différents ateliers d'éveil où le principe du plaisir est une priorité.

Le personnel se compose :

- » d'une directrice, éducatrice de jeunes enfants ;
- » d'un référent santé accueil inclusif ;
- » d'auxiliaires de puériculture ;
- » d'auxiliaires de petite enfance ;
- » d'un agent d'entretien.



Les structures d'accueil



LA CRÈCHE FAMILIALE

Cette structure dispose d'un agrément pour 29 enfants âgés de 10 semaines à leur scolarisation.

Trois à quatre enfants sont accueillis dans un environnement familial au domicile d'une assistante maternelle agréée, employée par la ville.

Les horaires sont convenus avec les parents en fonction des besoins professionnels, **dans une amplitude de 7h à 19h du lundi au vendredi sauf les jours fériés.**

Une dérogation peut être accordée sous certaines conditions dès 6h et jusqu'à 20h.

La structure est fermée quatre semaines en été et une semaine en décembre.

Les visites à domicile permettent à l'équipe pluridisciplinaire d'encadrer les assistantes maternelles et les enfants.

Une fois par semaine, les enfants se retrouvent par petits groupes dans les locaux de la crèche familiale ou dans différents bâtiments communaux, avec une assistante éducative, pour favoriser leur autonomie et leur socialisation.

Le personnel se compose :

- » d'une directrice, infirmière ;
- » d'une assistante éducative ;
- » de 8 assistantes maternelles agréées ;
- » d'une psychologue assurant des vacances ;
- » d'un agent d'entretien à mi-temps.

Les procédures d'inscription



LA DIRECTION ET LE SECRÉTARIAT PETITE ENFANCE

Situé au Pôle petite enfance « Mes premiers pas »,
(30 rue de Sprimont), le secrétariat est ouvert :

- » du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h30
- » Tél. : 01 82 06 41 40



LA PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DES PLACES

Une commission d'attribution des places réunit entre avril et mai pour les affectations des places en septembre. L'ancienneté du dossier constitue le premier critère d'attribution de place. S'y ajoutent ensuite d'autres critères comme la priorité aux familles dont les deux parents travaillent, l'âge de l'enfant, la hiérarchie des vœux des familles pour telle ou telle structure, le nombre de jours de prise en charge demandé, etc. **L'attribution des places reste complexe et la plus grande attention lui est apportée.**

Concernant les admissions après le mois de septembre, elles sont examinées au cas par cas des qu'une place se libère, selon les mêmes critères.

Les réponses sont données par courrier environ un à deux mois avant la demande de prise en charge de l'enfant.



Il renseigne les Magnymontois sur les procédures d'inscription et le fonctionnement des différentes structures de la ville. Il assure aussi tout le suivi administratif des enfants et gère la facturation des prestations.

Le personnel se compose pour l'ensemble des structures d'une directrice du service petite enfance faisant également fonction de régisseur de recettes et de trois agents administratifs.



Les enfants porteurs d'un handicap peuvent intégrer les structures sous réserve de l'avis favorable de l'équipe pluridisciplinaire (directrices de structures, infirmière, psychologue et médecin).

Pour l'admission, une liste de documents est à fournir et le dossier administratif de l'enfant est constitué avec la signature de différents documents dont le contrat d'accueil individualisé. Le règlement de fonctionnement de la structure donné en amont est alors expliqué et votre enfant est présenté à l'équipe ou à la personne qui le prendra en charge.

Certaines démarches sont accessibles sur le site internet de la ville (paiement en ligne, signalement d'une absence, etc).

LES INSCRIPTIONS DANS LES STRUCTURES

Les places sont réservées en priorité aux familles magnymontoises dont les deux parents travaillent. Quelques-unes sont réservées aux familles en réinsertion.

Les inscriptions sont conseillées dès le troisième mois de grossesse.

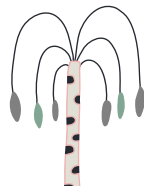


Pour s'inscrire, il faut prendre **rendez-vous au secrétariat de la petite enfance** et fournir les photocopies suivantes :

- » la pièce d'identité des 2 parents ;
- » un justificatif de domicile ;
- » le dernier justificatif de revenus ;
- » l'avis d'imposition de l'année précédente des deux parents ;
- » le matricule et la notification des prestations CAF.

Dans les quinze jours suivant la naissance, vous devrez confirmer l'inscription au secrétariat, ou par mail à PetiteEnfance@ville-montmagny.fr, en complétant le coupon remis lors de l'entretien de pré-inscription et en y joignant un extrait d'acte de naissance.

Sans confirmation, le dossier est automatiquement annulé.



LE MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE

Elle est établie à l'heure, en fonction du nombre de semaines réservées annuellement, des ressources du foyer et du nombre d'enfants à charge.

Il est possible de bénéficier d'une réduction d'impôt.



Le barème des participations familiales constitue un taux d'effort imposé par la Caisse d'Allocations Familiales.

Le principe de l'annualisation est appliqué selon les semaines réservées qui sont ensuite réparties sur un forfait mensuel et une facturation sur onze mois par an, ou au prorata en cas d'année incomplète.

Il est important de préciser qu'il s'agit d'une participation.

En effet, le montant de la participation des familles, ajouté à celui de la CAF, laisse encore une importante charge financière à la Commune.



Le mot de L' élue

Madame, Monsieur,

La politique de la ville en matière de petite enfance s'inscrit dans une démarche globale et cohérente menée par le conseil municipal. À travers les services proposés, la ville accompagne ses habitants pour qu'ils puissent concilier vie familiale et vie professionnelle, tout en favorisant le développement et l'épanouissement des enfants.

Depuis de nombreuses années, cette volonté se traduit par une offre significative et diversifiée pour la région parisienne, répondant aux besoins variés et évolutifs des familles. Trois structures collectives et une crèche familiale offrent un accueil régulier ou occasionnel aux enfants de moins de quatre ans, garantissant leur sécurité et participant à leur épanouissement.

Dans ces établissements, des professionnels qualifiés de la petite enfance accompagnent le développement des jeunes enfants en collaboration étroite avec leur famille. Cette offre est complétée par la Maison des Assistantes Maternelles et le relais petite enfance, qui proposent des activités d'éveil pour les enfants accueillis par des assistants maternels agréés par le conseil départemental et employés par des particuliers.

Cet édito est l'occasion pour moi de réaffirmer ma détermination à ce que Montmagny continue de se développer harmonieusement, notamment en matière de politique familiale.

Bakhta MAÏCHE

Adjointe au Maire en charge de la petite enfance



Les différents modes d'accueil



La ville de Montmagny offre aux parents différents modes d'accueil adaptés à leurs besoins, sur des temps réguliers ou ponctuels.

Elle met également à disposition **un Relais Petite Enfance** avec environ 50 assistants maternels agréés indépendants.

Il est situé dans les locaux du
Pôle petite enfance
« Mes premiers pas »
30 rue de Sprimont
01 82 06 41 40



LA MICRO-CRÈCHE :

» 11 sentier des Lévriers - 01 34 05 96 23

LA MINI-CRÈCHE :

» 9 rue Maurice Berteaux - 01 39 83 38 96

LE MULTI-ACCUEIL DES SABLONS :

» 14 rue Claude Debussy - 01 39 84 05 89
(à proximité du centre commercial des Sablons)

LA CRÈCHE FAMILIALE :

» Pôle petite enfance « Mes premiers pas »
30 rue de Sprimont - 01 82 06 41 40



PETITE ENFANCE

PROCÉDURES D'INSCRIPTION /
STRUCTURES D'ACCUEIL / ASSOCIATIONS
PRÉVENTION & SANTÉ



2024
2025

VILLE DE MONTMAGNY

SUIVEZ-NOUS SUR :

